



Evaluation Formation HCERES-STAPS

Assemblée générale du 8
janvier 2024

Plan de la Présentation

1. Calendrier
2. Modalités de l' évaluation
 - A. Rapport d'auto-évaluation
 - B. Documents ayant valeur de preuve
 - C. Critères conduisant l'accréditation
3. Cadre de travail à l'UFR

1. Calendrier

Calendrier de l'évaluation des formations (2024-2025)

Étapes de l'évaluation du bilan des formations du 1^{er} et du 2^e cycle



Étapes de l'évaluation du projet des formations du 1^{er} et du 2^e cycle



Principales phases de l'évaluation

Année 2023-2024 : « Phase bilan »
Autoévaluation des formations et de la
recherche

Année 2024-2025: « Phase projet »
Dépôt du projet de formation
Demande d'accréditation
(dépôt avril 2025 - maquettes)

Année 2025-2026 :
Préparation de la mise en œuvre :
construction des cours, *etc.*

Année 2026-2027: Mise en œuvre
de la nouvelle offre de formation

Calendrier indicatif évaluation HCERES formation Paris Nanterre

Juillet 2023

- 21 juillet : dépôt de la liste des formations à évaluer
- Mise à disposition calendrier HCERES

Sept. 2023

- 11 sept : Point en CFVU
- A partir du 25 sept : diffusion du référentiel vague E par HCERES
- Envoi et Validation questionnaires étudiants

Nov. 2023

- Lancement questionnaires
- 16 nov matin : ateliers HCERES formation (et recherche)

Nov-Déc 23

- Début autoévaluation par responsables de formation
- Mise à disposition de données par les services

Janv-Fév 24

- Poursuite autoévaluation par resp. formation
- Mise à disposition de données par les services
- Retour questionnaire

Mars 2024

- 8 mars : Dépôt dossier autoévaluation par resp. formations V1
- Relecture V1

Avril 2024

- Relecture V1
- 8 avril : Retour des versions relues aux resp. formations

Mai 2024

- 3 mai : Dépôt des versions définitives des dossiers autoévaluation des formations
- 27 mai : Vote en CFVU

Juin 2024

- 14 juin : dépôt dossier autoévaluation à l'HCERES

En bleu : échéances Etablissement/HCERES
En rouge : échéances pour les responsables de formation en charge de l'autoévaluation

16 novembre 2023 : Présentation par l'HCERES des modalités d'auto-évaluation des formations

4 décembre 2023 : Réunion des porteurs de projet de l'auto-évaluation des formations

5 décembre : Webinaire organisé par la Vice-Présidence CFVU

8 janvier 2024 : Assemblée Générale des Personnels

- **Avant les congés d'hiver 19 février 24** : nomination des Conseils de perfectionnement par la Direction UFR et réunion des conseils
- **4 mars 2024-12h** : Envoi des versions d'auto-évaluation V1 à la Direction
- **8 mars 2024** : dépôt de la version V1 après de la CFVU, **par le Comité de Pilotage et le Responsable d'année**
- **8 avril 2024** : retour de la CFVU

11 avril 2024 : présentation des documents d'auto-évaluation au CUFR, Vote

27 mai 2024 : Examen par la CFVU de l'établissement des dossiers d'auto-évaluation

14 juin 2024 : dépôt des dossiers d'auto-évaluation par l'établissement à l'Hceres

2. Modalités d'évaluation

Dossier d'autoévaluation

Composition

A. Rapport d'autoévaluation d'une formation du 1^{er} cycle/2^e Cycle, sous la forme d'un fichier Excel (trame_dae_11 pour le 1^{er} cycle, trame_dae_21 pour le 2^e cycle)

B. Documents « ayant valeur de preuve » :

- Une présentation succincte de la formation (1-2 pages maximum),
- La maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences avec les ECTS qui y sont associés ou, à défaut, la maquette « classique » structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés, ainsi que le tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation. Celui-ci est en cohérence avec la fiche RNCP de la formation,
- La fiche de la qualité de l'insertion professionnelle et/ou du devenir des diplômés issus de la dernière enquête d'insertion et/ou de devenir ou de cohortes menée par l'établissement et incluse dans les données quantitatives,
- Le compte rendu du dernier conseil de perfectionnement – ou de l'instance qui en tient lieu - de la formation incluant sa composition.

A. Le rapport d'autoévaluation (fichier Excel)

Structuration du rapport d'autoévaluation

Un dossier structuré en trois niveaux/échelles pour l'autoévaluation et de l'évaluation externe :

- Les domaines : Ils définissent le périmètre global de l'évaluation. À chaque domaine est associée au moins une référence. Le référentiel comprend quatre domaines.
- Les références : Elles explicitent les attendus de l'évaluation d'une formation du 1er et du 2e cycle en reprenant ses missions, telles que les définissent les textes réglementaires en vigueur, ainsi que les grandes orientations et les pratiques qui la caractérisent. Elles précisent la façon dont ces attendus peuvent ou doivent se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation et, en miroir, ceux utilisés par le comité d'experts dans l'évaluation externe pour apprécier leur degré de réalisation. Elles sont exprimées par une action mettant la formation en situation.
- Les critères : Un ou plusieurs critères sont associés à chaque référence. Les critères précisent la façon dont la référence doit se traduire dans le rapport d'autoévaluation de la formation. Les critères définissent les sujets qui seront analysés par les évaluateurs pour vérifier le niveau de réponse de la formation évaluée aux attendus exprimés par la référence à laquelle ils sont associés.

Modalités de production des indicateurs quantitatifs demandés dans le dossier d'autoévaluation

- Des indicateurs pour une large partie fournis par différents services
(Cellule d'aide au pilotage, observatoire de la vie étudiante, DEF)

Exemple : Nombre d'alternants (contrats d'apprentissage) inscrits dans la formation

- Des indicateurs ne pouvant être fournis que par les formations et composantes

Exemple : Nombre de professionnels associés (PAST, MAST, vacataires) intervenant dans la formation

B. Les « documents ayant valeur de preuve »

Documents « ayant valeur de preuve » : la présentation de la formation

Présentation succincte de la formation en une à deux pages comprenant :

- Les objectifs et la finalité de la formation (secteurs d'activité et métiers visés) ;*
- L'inscription de la formation dans les orientations pédagogiques et les priorités thématiques de l'établissement (dont celles liées aux projets du PIA) ; existence d'un label national, européen ou international ;*
- La structuration de la formation : schéma des parcours diplômants et des parcours des étudiants en amont et en aval de la formation, dont les options et les parcours personnalisés proposés aux étudiants et les passerelles possibles ;*
- L'articulation avec les formations voisines du même cycle et du cycle antérieur et/ou supérieur, dont les formations du bac-3, celles du domaine de la santé (médical et paramédical), les BTS, les CPGE, les formations d'ingénieur, etc.) ;*
- Les perspectives de restructuration envisagées pour le prochain contrat*

Documents « ayant valeur de preuve » : la maquette de la formation

- *la maquette de la formation déclinée en blocs de connaissances et de compétences avec les ECTS qui y sont associés ou, à défaut, la maquette « classique » structurée en unités d'enseignements (UE) avec les ECTS qui y sont associés,*
- *le tableau de correspondance entre les UE et le référentiel de compétences de la formation. Celui-ci est en cohérence avec la fiche RNCP de la formation.*

Documents « ayant valeur de preuve » : La fiche de la qualité du devenir des diplômés

La fiche de la qualité de l'insertion professionnelle et/ou du devenir des diplômés issus de la dernière enquête d'insertion et/ou de devenir de cohortes menée par l'établissement et incluse dans les données quantitatives (métiers occupés, secteurs d'activité, statuts, salaires, types de contrat et/ou types de poursuites d'études).

Un compte rendu du Conseil de perfectionnement datant de moins de 6 mois: voir charte conseil de perfectionnement votée en CFVU déposée sur l'espace réservé, section établissement.

C. Les critères d'accréditation des formations



LE RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Une organisation du référentiel en 4 domaines, 13 références, 37 critères :

- **La politique et la caractérisation de la formation** (4 réf., 17 critères).
- **L'organisation pédagogique** de la formation (4 réf., 9 critères).
- **L'attractivité, la performance et la pertinence de la formation** (3 réf., 4 critères).
- **Le pilotage et l'amélioration continue** de la formation (2 réf., 7 critères).



LE RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

DOMAINE 1 : LA POLITIQUE ET LA CARACTÉRISATION DE LA FORMATION

- Réf. 1 : **La caractérisation** et politique **de la formation**.
- Réf. 2: L'ouverture à l'international.
- Réf. 3 : **L'adossement de la formation à la recherche**.
- Réf. 4 : Les relations avec le monde social, économique et culturel et **préparation à l'insertion professionnelle**.

DOMAINE 2 : LA QUALITÉ PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

- Réf. 5 : **L'organisation pédagogique de la formation**.
- Réf. 6 : La diversification des pratiques pédagogiques.
- Réf. 7 : **L'ouverture et adaptation de la formation à l'international**.
- Réf. 8 : L'ouverture et adaptation de la formation aux publics de la formation continue et de l'alternance.



LE RÉFÉRENTIEL DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

DOMAINE 3 : L'ATTRACTIVITÉ, LA PERFORMANCE ET LA PERTINENCE DE LA FORMATION

- Réf. 9 : **L'attractivité de la formation : recrutement et orientation des étudiants.**
- Réf. 10 : **La performance de la formation : réussite des étudiants.**
- Réf. 11 : **La pertinence de la formation : devenir des étudiants.**

DOMAINE 4 : LE PILOTAGE ET L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA FORMATION

- Réf. 12 : **Les ressources** et les dispositifs d'accompagnement et d'incitation de l'équipe pédagogique.
- Réf. 13 : **Les dispositifs d'amélioration continue de la formation.**



LES CRITÈRES D'ACCRÉDITATION DU 1^{ER} ET DU 2^E CYCLE

Critères indispensables de l'accréditation (Arrêté 2014, Arrêté 2020)

- Cohérence de la formation dans son environnement académique (réf. 1)
- Qualité de l'adossement à la recherche de la formation (réf. 3)
- Qualité de la professionnalisation dans la formation (réf. 4)
- Cohérence pédagogique de la formation (réf. 5)
- Qualité de la formation aux compétences linguistiques dans la formation (réf. 7)
- Qualité du recrutement dans la formation (réf. 9)
- Qualité de la réussite (réf. 10)
- Qualité de la poursuite d'études (réf. 11)
- Qualité de l'insertion professionnelle (réf. 11)
- Qualité de l'encadrement de la formation (réf. 3, 4, 12)
- Qualité du processus de l'amélioration continue (réf. 13)

Cf. [Repères pour l'autoévaluation des formations](#)

D. Le cadre de travail à l'UFR-Staps

Trois niveaux d'échange

Trois niveaux d'échange

Comité de pilotage de l' auto évaluation par Mention de diplôme

Modalités de Composition

assure la cohérence des auto-évaluations
des Mentions de Master

Conseil de perfectionnement

Modalités de Composition

désigne les conseils de Perfectionnement

assure la cohérence des auto-évaluations
des 4 mentions de Licences et les Licences professionnelles

Assemblée générale des personnels

convoque les Assemblées Générales

La Direction de l' UFR élargie

Un espace partagé sur le site de l' UFR
consultable par les personnels

[https://ufr-staps.parisnanterre.fr/espace-
reserve-1](https://ufr-staps.parisnanterre.fr/espace-reserve-1)

(en haut a droite de la page du site)

3 espaces: HCERES, Etablissement, Ufrstaps